

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
		nombre	sommes	nombre	sommes	nombre	sommes	
Brevet d'aptitude pédagogique	100	22	2200	11	1100	11	1100	fr. 4400
Brevet d'enseign. post-scolaire	200	47	9400	38	7600	9	1800	18800
Brevet d'enseign. prim. sup.	300	10	3000	8	2400	4	1200	6600
Total . . .		79	14600	57	11100	24	4100	29800

6 instituteurs, 2 institutrices laïques et 5 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement effectives.

72 instituteurs touchaient de ce chef	32300 fr.
52 institutrices laïques	17925 »
Total	50225 fr.

En ajoutant les indemnités partielles de 150 et 200 fr. (Contern et Rollingergrund), le résultat final sera de 50225 + 350 = 50575 fr.